

DEFI Inter-Alliances 2024

ARTICLE 1 – Organismes

L'Alliance Française de Lyon, association à but non lucratif, est responsable de l'organisation de la sélection locale des finalistes français.

La Fondation des Alliances Françaises, sise à Paris, est organisatrice et responsable de la finale internationale du concours "DEFI Inter-Alliances", ci-après nommé "concours", qui se tiendra à Paris le mardi 1^{er} octobre 2024.

ARTICLE 2 – Objet du concours

Les concurrents sont invités à participer à un questionnaire de culture générale sur la langue française et les cultures francophones, en français.

L'Alliance Française de Lyon organisera les sélections en présentiel.

Le concours se déroule en quatre étapes :

- une phase de sélection locale (20 questions) organisée par L'Alliance Française de Lyon qui aura lieu le mercredi 18 septembre 2024 à 11h00 (heure locale),
- une phase de finale nationale, entre les 8 finalistes français en première partie de la Finale mardi 1^{er} octobre,
- une finale internationale, entre les 6 finalistes des zones AF et le finaliste français,
- un dernier duel, entre le finaliste international et le finaliste de la salle.

Les finales nationale et internationale auront lieu en présentiel, au Théâtre de l'Alliance Française (Paris) le 1^{er} octobre 2024 (après-midi).

ARTICLE 3 - Conditions et modalités de participation

La participation au concours est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert à tous les apprenants :

- Inscrits en cours de français collectif à l'Alliance Française de Lyon en septembre et octobre 2024
- Agés d'au moins 18 ans au 18 septembre 2024
- D'un niveau minimum A2N2

Les apprenants ne répondant pas à ces critères ne pourront pas participer.

La participation au concours implique une pleine acceptation du présent règlement, les participants devront en respecter l'ensemble des conditions. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du candidat.

Le concours local se déroulera en présentiel via une application – type Kahoot. Les participants devront utiliser uniquement leur smartphone, les questions étant projetées sur un écran et la connexion Internet assurée par l'Alliance Française de Lyon.

La finale internationale se déroulera en présentiel via une application – type Kahoot. Les finalistes devront utiliser uniquement leur smartphone, les questions étant projetées sur un écran et la connexion Internet assurée par les organisateurs.

Le concours est animé uniquement en français et les questions de culture générale sont également rédigées uniquement en français.

Les réponses au questionnaire de culture générale donneront lieu à un comptage de points et à un classement :

- Le participant à la sélection locale qui aura comptabilisé le plus de points sera désigné comme finaliste et représentera l'Alliance Française de Lyon à la finale nationale et à la finale internationale – en présentiel à Paris.
- Le participant classé premier de la finale nationale (entre les finalistes des sélections locales) participera à la finale internationale en présentiel à Paris.

Le transport du finaliste de Lyon sera pris en charge par l'Alliance Française de Lyon.

- Le participant à la finale internationale qui aura comptabilisé le plus de points sera déclaré vainqueur du concours et s'affrontera, à la suite de la finale, avec le lauréat du DEFI du public (présent lors de la finale).

Disposition particulière :

Les personnes ayant remporté une finale internationale lors des éditions précédentes (2021, 2022 et 2023) ne pourront pas participer au DEFI Inter-Alliances 2024.

ARTICLE 4 – Prix

Pour la sélection locale, le gagnant, hormis sa participation à la finale nationale (et potentiellement internationale) à Paris – transport pris en charge par l'Alliance Française de Lyon, se verra également attribuer un dîner pour 2 personnes dans un bouchon lyonnais. La mention de ce prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours.

Tous les autres frais non compris dans le prix seront à la charge du gagnant.

4.1. Validité

Le gagnant de l'étape locale devra impérativement être disponible pour se rendre à Paris pour participer à la finale internationale le 1er octobre 2024. L'indisponibilité constitue un motif d'annulation du prix. Dans ce cas, le participant classé deuxième sera désigné lauréat et invité à la finale internationale.

Le gagnant de la phase locale n'a pas la possibilité de céder son prix à un proche.

ARTICLE 5 – Droits à l'image

Tant la sélection locale que la finale nationale et internationale sont susceptibles d'être retransmises en direct ou diffusées en différé sur les sites Internet et réseaux sociaux des Alliances participantes, du réseau international des Alliances Françaises, des organisateurs et des partenaires du concours.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs nom, prénom, image ainsi que l'indication de leur ville et pays de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les sites Internet et les réseaux sociaux des organisateurs et des partenaires du concours, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération.

La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants (locaux, nationaux, ou internationaux), auprès des organisateurs à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; réseaux sociaux ; presse ; événements ; etc.) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération. De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

ARTICLE 6 – Responsabilités

6.1 Responsabilités des organisateurs

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le concours devait être reporté, écourté ou annulé. Les organisateurs se réservent par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle des organisateurs et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient entraîner des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Aussi, les participants ne pourront réclamer quelconque indemnisation en cas d'incidents comme susmentionnés, de modification ou annulation du concours.

6.2 Responsabilités des participants

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité des participants de s'assurer que les informations qu'ils fournissent lors de leur inscription au concours, notamment leurs coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles leur permettront de participer au concours.

Les participants sélectionnés pour prendre part à la sélection nationale et la finale internationale devront s'assurer qu'ils sont disponibles aux dates précisées. Dans le cas où ils ne seraient pas disponibles à ces dates, et quelle que soit la raison, leur participation sera de fait annulée.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des participants au concours se fait sous leur entière responsabilité.



Alliance Française

Lyon

La participation au concours implique une attitude loyale, dans le respect du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de prix à tout participant ayant méconnu les dispositions du règlement.

Les organisateurs se réservent également le droit de révoquer la participation de tout participant, si sa conduite est jugée inappropriée.

En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent tacitement les dispositions du présent règlement et autorisent les Alliances Française participantes et organisatrices à diffuser leur nom ainsi que leurs données qui les identifient ou pourraient conduire à leur identification.